

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 11 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

AVIS

de concours interne sur titres pour le recrutement en 2022 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 08 février 2022

AVIS de concours interne sur titres pour le recrutement en 2022 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 08 février 2022

NOR A R M E 2 2 0 0 3 5 3 V

Référence(s) :

- Code de la défense.
- Décision du 26 janvier 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées) (n.i. BO ; JO n° 23 du 28 janvier 2022, texte n° 6).

Référence de publication :

I. GÉNÉRALITÉS.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (JO n° 169 du 24 juillet 2007, texte n° 26), un concours sur titres est ouvert pour le recrutement en 2022 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Un arrêté d'ouverture des postes fixera le nombre de places à ce recrutement.

Une circulaire de la direction de la formation, de la recherche et de l'innovation fixera les modalités pratiques d'organisation.

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'école du Val-de-Grâce - bureau gestion des concours - 1, place Alphonse-Laveran - 75230 Paris Cedex 05, pour le vendredi 3 juin 2022, terme de rigueur.

II. PUBLICATION.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur "politiques des ressources humaines"
de la direction centrale du service de santé des armées,*

Frédéric HONORÉ.